



Paris, le 6 décembre 2012

Comité central d'action sociale du 4 décembre 2012

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE :

Mesdames, Messieurs et chers Camarades,

L'intervention de la fédération Force Ouvrière portera sur deux points.

L'action sociale ministérielle, son devenir :

Suite aux journées nationales de rencontre des présidents de CLAS, vous nous avez transmis après une forte insistance de notre organisation syndicale les « diapositives » présentées à l'assemblée faisant la synthèse des synthèses des travaux.

Comme nous l'avons interprété lors de sa présentation orale, le document transversal sur les 4 items, et qui n'avait pas été projeté, atteste que nous ne retrouvons pas les travaux des ateliers et leur expression. Serait il orienté ?

Déclarer que : les Ministres de la fonction publique ont confié à l'IGAS et au CGEFI l'élaboration d'un rapport dont le fil conducteur serait l'harmonisation des prestations d'action sociale pour l'ensemble des agents de la fonction publique de l'État et aussi pour répondre aux besoins nouveaux des agents montre la méconnaissance de la genèse de ce rapport.

L'objectif était il de s'interroger sur la transposition du modèle CLAS dans un cadre interministériel ? Mais encore ne faut il pas confondre l'interministérialité et la pluriministérialité telle que dans les DDI.

Pour Force Ouvrière tel n'était pas l'objet de ces rencontres.

Les débats ont porté sur l'action sociale ministérielle auprès de l'ensemble de nos agents certes dans les DDI et les autres services de nos ministères, mais surtout auprès de nos agents et ainsi que sur les difficultés existantes de certains chefs de service ne respectant pas les textes et les instances de cette action sociale de proximité.

Ceci nous interpelle d'autant plus que la Directrice des Ressources Humaines dans son discours de clôture s'est axée sur l'action sociale interministérielle dans les DDI et les DREAL, nous conduisant ainsi à intervenir au CTM du 29 novembre sur son mandat, selon les termes suivants :

« Enfin, l'actualité nous amène à vous interpellier sur le sens de l'intervention de la Directrice des ressources humaines devant les présidents de CLAS réunis ces lundi et mardi derniers. Votre administration a-t-elle été invitée -et par quelle autorité ? et dans quel cadre ? - à "dissoudre" l'action sociale ministérielle dans les directions départementales interministérielles et à amorcer, dans le même temps - via l'action sociale -, un processus d'interministérialisation de ses propres services territoriaux comme les DREALs ? »

Bien entendu, l'administration a feint de répondre, affirmant toute l'attention qu'elle portait à l'action sociale « *de proximité* » ... alors que nous lui demandions de préciser ses intentions quant à l'action sociale ministérielle !

Ce non-dit ne peut que nous alerter. En effet l'administration s'est bien gardée de dire qu'elle était attachée à l'action sociale du ministère. Cela peut confirmer qu'au nom de la «proximité» elle se préparerait bel et bien à interministérialiser les CLAS des DDT-M ainsi que, bientôt, ses propres services régionaux...

Force Ouvrière rappelle son attachement à l'organisation des CLAS actuels au profit des agents de nos ministères.

Le problème n'est pas le fonctionnement, l'organisation et les attributions de ces CLAS, mais le respect des textes par les chefs de services des ministères.

Pour Force Ouvrière c'est un problème de management et de volonté de mettre les moyens financiers et humains au service de l'action sociale.

L'annonce de la sortie d'une circulaire début 2013 dans ce cadre nous interpelle aussi.

Cela ne pourra se faire sans concertation avec les fédérations syndicales des différents ministères concernés. Aussi nous veillerons, et vous savez que nous sommes en capacité de le faire, à la hiérarchie des normes et au respect par cette circulaire des termes de l'arrêté du 22 décembre 2008 auquel nous sommes attaché.

Le budget de notre action sociale.

L'examen du budget de l'action sociale, PLF 2013, de la politique de prévention, et des politiques en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés montre de nouveau une baisse de 910 000 € que Force Ouvrière ne saurait accepter.

Quelques exemples :

- Réserve de logements en faveur des agents : soit une diminution d'environ 300 k€,
- Politique en matière de restauration collective : subventions repas et restaurants administratifs et interadministratifs, -116 662€. Cette diminution n'est pas justifiable car le dossier de PLF 2013 constate une hausse des besoins dans cette période de restructuration des services,
- Les dépenses de prévention des risques professionnels : soit une diminution d'environ 600 k€,
- -Les crédits d'initiative locale : réalisation d'actions de nature collective renforçant la politique d'action sociale.-40 772 €. Nous constatons une diminution non négligeable par rapport à 2012. Cette diminution n'est pas justifiable, car les présidents de CLAS se sont investis dans l'outil de gestion financière DPAS WEB permettant de justifier la pertinence et la dépense des crédits CIL. Ces crédits très faibles (2% du budget de titre 3) sont pourtant nécessaires pour assurer le lien social au plus près des agents. Nous constatons que FO n'a pas été entendu sur la demande de «sanctuarisation» de ces crédits, ni par ailleurs sur leur évolution positive, nécessaire dans le contexte actuel de modernisation de l'action publique.

Les CRCAS dans un tel contexte ne deviennent elle pas une commission de gestion de la pénurie ? D'autres exemples montreraient le retrait encore plus important de notre ministère.

Parallèlement nous dénonçons les conséquences de l'harmonisation des prestations d'action sociale interministérielle qui se fait au détriment du budget de l'action sociale ministérielle, d'autant plus que, par exemple, l'harmonisation de la PIM séjour d'enfants privilégie les tranches supérieures de revenus.

Dans le contexte actuel ces diminutions ne permettent pas de maintenir les prestations en cours ni de répondre aux besoins nouveaux des agents.

Faut il croire que vous avez fait vôtre, l'adage : dites moi ce dont vous avez besoin (compte tenu de ce que je vous impose), je vous montrerai comment vous en passer !

Au regard de ces orientations la délégation Force Ouvrière quittera cette séance et sollicite dès à présent une audience auprès du cabinet des ministres concernés.